

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts visant à améliorer les conditions de travail des salarié-e-s dans l'agriculture

Développement

L'agriculture, dans le Canton de Vaud comme ailleurs, est mise sous pression, depuis plusieurs années, par la libéralisation et la globalisation des marchés. Les accords successifs de l'OMC, comme la rationalisation de la production, se traduisent par l'industrialisation de ce secteur et la disparition de très nombreuses petites exploitations. Alors que les animaux ou l'environnement ont leurs propres "lobbys", qui ont réussi à imposer certaines conditions à la production dans l'agriculture, les salarié-e-s dans l'agriculture restent en Suisse extrêmement mal protégés. Chaque canton édicte son propre contrat-type de travail (CTT) (art. 359 al. 2 CO) auquel il est cependant possible de déroger (!) par écrit, selon l'art. 360 al. 2 CO. Les CTT ne connaissent majoritairement pas de salaire minimum. Très souvent, les salaires ne sont que des recommandations (excepté dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, Tessin et Valais) de la part de l'Union suisse des paysans (USP). Les heures de travail peuvent varier de 48 à 66 heures hebdomadaires, alors que les recommandations en Europe sont déjà de 39 heures depuis les années 90 ! Le travail est très dur et les travailleuses agricoles ne sont même pas soumis-es à la protection de la loi sur le travail (LTr), qui ne s'applique pas dans ce secteur. Ils-elles peuvent, par exemple, être affecté-e-s au travail de nuit sans aucune majoration de salaire, compensation en congé ou autre protection. Ces véritables lacunes légales empêchent la Suisse de signer des conventions internationales, comme la convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

Dans le Canton de Vaud, les conditions de travail des travailleurs et travailleuses dans l'agriculture sont également régies par un contrat-type cantonal (CTT). Le salaire mensuel minimum est actuellement fixé à 3144 francs brut. Pour 2009, le salaire minimum devrait passer à 3300 francs. Le CTT ne prévoit aucun 13e salaire. La durée hebdomadaire du travail est fixée à 52 heures en moyenne par exploitation qui pratique l'élevage du bétail et à 50 heures pour les autres exploitations. Elle ne peut excéder 56 heures, sous réserve des heures supplémentaires compensées ou payées.

Les postulant-e-s demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport visant à proposer dans le CTT vaudois pour l'agriculture, dans le cadre des négociations qui ont lieu entre Prométerre, l'OCVCM et le syndicat *uniasous* l'égide du Service de l'emploi, une amélioration substantielle des conditions de travail dès 2010, à savoir :

- La réduction de la durée hebdomadaire du travail à 46 heures en moyenne en 2010 (48 heures pour les exploitations pratiquant l'élevage du bétail), à 45 heures en moyenne en 2011 (47 heures pour les exploitation pratiquant l'élevage du bétail) ; la durée hebdomadaire du travail ne pouvant excéder, dès 2010, 50 heures sous réserve des heures supplémentaires compensées ou payées.
- Un salaire minimum par mois est fixé, dès 2010, à 3500 francs net. Un 13e salaire est introduit progressivement dès 2011 sur quatre ans (25% en 2011, 50% en 2012, 75% en 2013 et 100% en 2014). Le salaire doit être indexé à l'augmentation du coût de la vie. Toute augmentation du salaire en nature (normes AVS, actuellement logement 345.- et

nourriture 645.-) doit être répercutée dès 2010 dans le salaire minimum de base et l'augmenter d'autant.

Lausanne, le 8 avril 2008.

(Signé) *Jean-Michel Dolivo et 23 cosignataires*

M. Jean-Michel Dolivo : — Je demande que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat. Que propose-t-il ? Que notre gouvernement fasse un rapport sur la situation des salariés dans l'agriculture et sur leurs conditions de travail et que, sur cette base, il propose une réduction de la durée hebdomadaire de leurs horaires de travail ainsi qu'une augmentation de leur salaire. (Brouhaha.)

A quel titre ? Vous savez ou non que le gouvernement, par l'intermédiaire du Service de l'emploi, participe aux négociations entre partenaires sociaux dans ce secteur puisque celui-ci est couvert, obligatoirement du reste, par un contrat-type de travail, forme de contrat qui se situe entre une convention collective de travail et un contrat individuel. Dans le cadre de ces négociations et discussions sur les conditions de travail des salariés de l'agriculture, il me paraît important que la collectivité publique et les autorités aient une position claire concernant l'amélioration des conditions de travail de ces salariés.

Point n'est besoin ici de rappeler qu'ils travaillent dans des conditions particulièrement dures : le travail est souvent pénible, le temps qu'il fait n'est pas toujours avantageux, c'est le moins qu'on puisse dire, et les conséquences pour la santé des salariés sont importantes. Vous me direz que les paysans, les exploitants travaillent souvent, eux aussi, dans des conditions très dures — c'est vrai. Mais je suis persuadé qu'une amélioration des conditions de travail des salariés dans ce secteur est nécessaire parce que nous ne pouvons pas continuer à faire appel systématiquement à des Polonais ou autres travailleurs en provenance des pays de l'Est. Même ceux-ci considèrent aujourd'hui que les conditions chez nous sont mauvaises et très souvent, d'ailleurs, vu les conditions salariales et de travail qui existent chez nous, il est difficile de faire venir cette main-d'oeuvre. A côté d'un label écologique, un label social de l'agriculture est indispensable. Il faut essayer de le mettre en place et, de ce point de vue, les conditions de travail de ceux et celles qui oeuvrent dans ce secteur participent à une telle amélioration. Voilà pourquoi je demande le renvoi direct de ce postulat au Conseil d'Etat. Si tout va bien, celui-ci fera un rapport à l'intention du parlement et des propositions, comme indiqué dans le postulat, pourront être faites à partir de 2010 — vous voyez que je suis prospectif. Il s'agit non pas de hâter le pas mais d'aller vers une amélioration véritable des conditions de travail, de salaire et de la durée du travail dans ce secteur.

La loi sur le travail ne s'applique pas aux travailleurs agricoles et c'est bien là un des problèmes qui font que ces salariés doivent bénéficier d'une protection particulière.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Chappuis : — La demande de M. le député Dolivo visant à améliorer les conditions de travail des salariés dans l'agriculture est fort louable mais anachronique, financièrement parlant. Elle s'inscrit dans une démarche déjà connue. Cependant, j'ai le sentiment qu'il ignore le réel et se complaît dans le virtuel. La réalité de l'agriculture aujourd'hui est tout autre. La majorité des exploitations a dû se restructurer — choix de production, abandon du bétail ou de grandes cultures, cultures intensives, etc. Il a fallu diminuer drastiquement les charges de structures et la main-d'oeuvre fut le premier élément supprimé. L'amélioration des conditions de travail des salariés de l'agriculture passe inexorablement par une amélioration de la rémunération du travail de l'agriculteur et du capital engagé. Les réformes nécessaires vécues et celle qui nous attend avec PA 2011 ne nous permettent pas de croire que la situation financière des exploitations va s'améliorer

concrètement et durablement. Il me semble important de considérer l'ensemble de la problématique, qui ne peut être dissociée de l'examen de la rémunération des salariés de l'agriculture. Pour ces quelques raisons, et pour beaucoup d'autres, je souhaite le renvoi de ce postulat à une commission.

M. Pierre Guignard : — Quel beau postulat, monsieur Dolivo ! Je m'attendais plutôt à un postulat visant à améliorer les conditions des patrons dans l'agriculture ! Savez-vous que le personnel employé dans l'agriculture, en règle générale, n'a pas de connaissances professionnelles et ne parle pas notre langue, ce qui demande de gros efforts de la part du patron dans l'accompagnement de l'employé et dans sa formation aux métiers agricoles, qui est loin d'être simple ?

Dans la prise en charge de l'employé sont compris trois repas par jour, le logement, le nettoyage des vêtements, tout ce travail pour moins de 1000 francs par mois ! En 2006, le salaire moyen de l'agriculteur était de 34'500 francs, soit 2875 francs par mois, sans treizième salaire, bien sûr, alors qu'un patron travaille 11 heures par jour, lui aussi. Je serais pour l'indexation au coût de la vie qui est un droit pour tous. Mais il faudrait pour cela que les paiements directs suivent l'indexation pour qu'on puisse les reporter sur le salaire des employés. Dans quelle profession un employé a-t-il un salaire égal, voire supérieur selon votre postulat, à celui du patron ? Je demande le renvoi du postulat en commission.

M. José Durussel : — Les premières phrases de ce postulat donnent l'impression d'un soutien à l'agriculture. Malheureusement, la suite est nettement plus critique envers le milieu rural. Puisque le postulat se réfère aux normes européennes, il serait très intéressant de comparer le salaire horaire des ouvriers agricoles d'ici à celui des mêmes ouvriers espagnols, italiens et français ; il est parfois de moins de 1000 euros en moyenne. Je rappelle aussi, si cela était nécessaire, que notre profession dépend toujours beaucoup du temps qu'il fait et que, à cause de cela, la durée de la journée de travail, selon la saison, est parfois bien supérieure aux normes citées. Une exploitation mixte — culture et élevage de bétail — devrait, à certaines périodes, terminer la semaine le jeudi soir déjà, selon ces normes. Je recommande au postulant de se rendre dans une exploitation d'élevage pour vivre la réalité du terrain. Je propose de refuser ce postulat.

M. Grégory Devaud : — Les signataires d'interventions parlementaires sont en général champions en comparaison avec les autres cantons. Je trouve dommage que cela n'ait pas été le cas sur ce point et sur les effets sur le marché agricole vaudois. Avec Genève, Vaud est le canton qui, par son contrat-type de travail, offre aux travailleurs agricoles les meilleures conditions d'emploi en Suisse. Comme le souligne d'ailleurs ce postulat, les différences avec certains cantons alémaniques sont considérables. Cette situation pose un grave problème de compétitivité de notre canton vis-à-vis des autres régions de Suisse, notamment pour les branches de production, gourmandes en main-d'œuvre, les cultures arboricoles et maraîchères notamment. La mise en oeuvre des propositions du postulant aggraverait ces différences et affaiblirait ainsi l'agriculture du canton, en comparaison nationale. L'agriculture serait la première intéressée à pouvoir offrir de meilleures conditions de travail à son personnel. Cela faciliterait grandement l'engagement des employés dont elle a besoin, employés qui deviennent très difficiles à trouver sur un marché de l'emploi asséché.

Enfin, il est contradictoire de vouloir, comme le fait la gauche, à la fois renforcer la protection sociale des travailleurs en Suisse et défendre l'ouverture complète de notre marché agricole sur l'Europe, Europe dont il est notoire que certaines régions, pas nécessairement éloignées de chez nous, exploitent littéralement la main-d'œuvre agricole. J'encourage le postulant à travailler avec ses homologues des autres cantons suisses. Je vous invite à renvoyer ce

postulat à une commission. Lors de ses travaux, je me ferai un plaisir de contribuer à développer une agriculture vaudoise productive et compétitive.

M. Bernard Borel : — Je suis d'accord avec M. Chappuis pour dire que c'est l'ensemble de la problématique que l'on devrait examiner. Ce postulat n'en soulève qu'un aspect, mais il mérite d'être examiné car chacun a droit à un salaire digne pour un emploi à plein temps. Je reconnais que la condition des agriculteurs est difficile. C'est pourquoi la gauche et la majorité du parlement ont envoyé une initiative cantonale à Berne, qui demande de contrôler de manière très stricte les importations de produits agricoles en particulier, connaissant les conditions de travail existant en Europe et dans le nord de l'Afrique d'où vient un grand nombre des produits que nous trouvons dans nos supermarchés. Il y a donc en effet une volonté de ce parlement. Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a absolument rien fait à ce jour, alors que cela fait plus de deux ans que cette initiative a été déposée. Cela montre bien que la gauche et une partie importante de ce parlement se soucient justement de la compétitivité de notre secteur agricole.

Et puis la gauche, et notamment AGT, soutient l'agriculture de proximité et la sécurité alimentaire. C'est un élément auquel nous sommes tout à fait attachés parce que nous croyons que c'est quelque chose d'important. Il est absurde d'acheter des pommes en provenance d'Afrique du sud lorsqu'on a des pommiers à côté de chez nous. Nous espérons bien que cet élément sera pris en compte dans la nouvelle loi de l'agriculture que le canton va concocter.

Par ailleurs, on a dit que la gauche défend l'ouverture de l'agriculture à l'Europe. C'est plutôt le point de vue de la droite et en tout cas pas celui de la gauche écologiste et proche des milieux altermondialistes !

M. Claude-Eric Dufour : — Je tiens à remercier M. Dolivo qui se préoccupe de l'agriculture. Je veux reconnaître en lui une grande capacité de travail et une volonté de ne pas se cantonner à un ou deux domaines qui deviendraient ses spécialités. Mais je ne suis pas sûr que l'ensemble de ses engagements se limite et se satisfasse de 35 heures par semaine.

Tout en respectant son constat, j'aimerais recadrer les données et les replacer dans leur contexte actuel. Auparavant, j'aimerais reprendre une ancienne citation, si j'ose dire, d'une terrible actualité en pensant à ce qui se passe ailleurs dans le monde, à Haïti et ailleurs : "On a trouvé en bonne politique le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres." C'est une citation de Voltaire !

Aujourd'hui, vous parlez de petites exploitations qui disparaissent. C'est une réalité. Mais je peux certifier que, parmi celles qui essaient de se maintenir, il n'y a pas d'ouvriers qui font des heures supplémentaires ou, plutôt, il n'y en a plus, parce les patrons ne comptent plus leurs heures. Si les mesures que vous proposez dans ce postulat devaient être appliquées de manière abrupte, il y aurait encore bien d'autres exploitations qui disparaîtraient. Est-ce vraiment le but recherché ? Si, en revanche, vous êtes prêt à ne pas compter vos heures et à vous intéresser aux métiers de la terre, vous pourriez trouver votre bonheur pas cher tout bientôt. Certains exploitants en situation limite ne manqueront pas de compléter la première phrase de votre postulat comme suit : "L'agriculture dans le Canton de Vaud, comme ailleurs, est mise sous pression depuis plusieurs années par la libéralisation et la globalisation des marchés. Dorénavant, elle pourrait l'être aussi par M. Dolivo."

Cela ne veut pas dire que la réflexion ne se justifie pas et je pense que le travail en commission serait important. On pourrait même y évoquer les difficultés de la délocalisation et de ses dangers. J'y reprendrais aussi le sujet de préoccupation de M. Borel.

M. Frédéric Borloz : — J'ai apprécié le début de l'intervention de M. Dufour, qui proposait à

M. Dolivo de respecter la semaine de 35 heures. On devrait donc lui interdire de travailler davantage ! Vraisemblablement, il occuperait beaucoup moins la tribune de ce parlement si on lui imposait cela. Et nous serions un peu plus au calme... Mais trêve de plaisanterie. M. Devaud a très bien expliqué les tenants et aboutissants de cette problématique. M. Dolivo approche un sujet qu'il connaît mais dans un domaine qu'il ne connaît pas. Cet objet me semble suffisamment complexe pour être renvoyé en commission.

M. Philippe Deriaz : — Je vais aussi paraphraser ce qu'ont dit mes préopinants. La problématique, telle qu'elle est relevée, est extrêmement complexe. On a parlé d'agriculture, de conditions vaudoises, du contrat-type de travail, caractéristique des ouvriers agricoles du Canton de Vaud ; on a fait référence à Haïti, à PA 2011. On voit qu'une approche de ce type est holistique. Elle implique beaucoup d'acteurs, elle a des conséquences au niveau politique — on peut parler de politique locale mais aussi se référer à l'OMC. Je me sentirais mal à l'aise de demander le renvoi direct au Conseil d'Etat sans l'avoir examiné auparavant entre nous, au sein d'une commission. Je vous demande donc de renvoyer ce postulat à une commission. Tous les éléments qui viennent d'être soulevés pourraient y être approfondis et nous pourrions y examiner quelle approche il convient de lui réserver.

La discussion est close.

La présidente rappelle que l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que certains députés demandent le renvoi en commission.

Le renvoi à une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 106 voix contre 9 et 1 abstention.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.